Image not found or type unknown

Adultère pour parte mon marié

Par **Elidiana**, le **20/02/2018** à **22:53**

Bonjour
Je suis marié à 15 ans , je une fille de 6 ans
Mon marié m’a trempé avec une outre famme
Cette famme j’ai découvert que elle être enceinte de mon marie
On France l’adu Être toujours valable?
Quelle conséquence en car je demande le divorce et pour la garde ma fille?

Par **youris**, le **21/02/2018** à **10:15**

bonjour,
comme êtes-vous que cette femme est enceinte de votre mari ?
l'adultère n'est plus une cause péremptoire de divorce.
mais vous avez le droit de divorcer.
pour la garde de votre fille, si votre mari est son père, c'est le juge aux affaires familiales qui décidera.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés